

Pa'Had David

Ki-Tavo



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsalik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsalik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsalik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Le lion a rugi ; qui n'aurait peur ? » (Amos 3, 8)

Les ouvrages saints soulignent que le mot *arié* (lion) correspond aux initiales d'Élou, Roch Hachana, Yom Kippour et Hochana Rabba. Dans les générations précédentes, les gens étaient saisis de crainte quand arrivait le mois d'Élou. Le rugissement du lion faisait fondre les cœurs et tous se remettaient en question, abandonnaient leurs mauvaises voies et prenaient de bonnes résolutions.

Pourquoi, de nos jours, ne réagissons-nous pas ainsi ? Comment expliquer que nous restions indifférents, alors que nous savons que notre jugement approche ? Pour quelle raison les Juifs de notre époque ne cherchent-ils pas à s'améliorer, pendant cette période-là, et poursuivent-ils normalement leur routine ?

Telles sont les questions soulevées par Rav Its'hak bar Zakaï *chelita*, dans le journal *Yabia Omer*. Il explique que la poursuite effrénée des plaisirs de ce monde dissipe la peur du jugement. Si nous marquons une pause dans la course de notre existence pour méditer sur les événements de l'année passée et faire le point sur notre situation spirituelle, pas particulièrement brillante, nul doute que nous parviendrions, au moins dans une petite mesure, à ressentir la peur du jugement imminent et, en conséquence, à modifier notre conduite.

Mais pourquoi sommes-nous si attirés par les jouissances physiques, plutôt que par le suprême délice spirituel de l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot* ? Certes, nous observons celles-ci et l'étudions, mais sans éprouver de joie particulière, parce nous le faisons comme des automates, afin de nous acquitter de ces devoirs. Ce manque de ferveur nous empêche d'en retirer du plaisir, puisqu'on considère ces actes comme un lourd fardeau, auquel on se soustrait dès que l'occasion se présente. Par ailleurs, celui qui ne retire pas de satisfaction des *mitsvot* et de l'étude de la Torah en cherchera forcément ailleurs, dans les affaires de ce monde, qu'il poursuivra dans ce but.

Par contre, l'homme qui ne foule pas les *mitsvot* du talon, mais les accomplit avec un grand enthousiasme

maskil
LéDavidLa dissipation
de la peur du
jugement

en retire une immense jouissance. Par conséquent, il ne ressent pas le besoin de s'adonner aux distractions de ce monde, vaines et fugitives. Même quand il doit avoir recours aux éléments de celui-ci, il le fait par obligation, comme si on l'y avait contraint. L'esprit libéré des préoccupations matérielles, cet être spirituel a le loisir de réfléchir au sérieux du jugement et de ressentir de toutes ses fibres la crainte qu'il suscite.

Du vivant de mon Maître, Rabbi 'Haïm Chmouel Lopian *zatsal*, j'eus le mérite d'être proche de lui et de tirer leçon de sa conduite exemplaire. De mes propres yeux, j'ai vu à quel point il se contentait de peu pour tout ce qui avait trait au matériel et n'aspirait qu'à étudier la Torah, à laquelle il se voua toute sa vie durant.

À notre époque, il est encore plus difficile de concevoir l'extrême simplicité dans laquelle il vivait. Son mobilier se limitait à quelques chaises branlantes autour d'une vieille table et sa vaisselle de quelques assiettes simples. Pourtant, les membres de sa famille étaient heureux, en vertu du verset « Mieux vaut du pain sec, mangé en paix » (*Michlé* 17, 1).

Un jour, je constatai que mon Maître souffrait de douloureux maux aux pieds et aux dents. Je m'intéressai alors à son bien-être et il m'expliqua qu'en raison de son âge avancé, il était naturel qu'il doive endurer divers maux. « Pourquoi ne prendriez-vous pas des médicaments pour les calmer ? » lui demandai-je. « L'étude de la Torah est mon calmant, répondit-il. Quand je m'y plonge pour m'efforcer de comprendre un sujet complexe, je ne ressens plus aucune douleur. »

Comment mérita-t-il d'atteindre un si haut niveau en Torah ? Du fait qu'il ne chercha pas à profiter des plaisirs de ce monde, n'utilisa le matériel que dans la mesure du nécessaire et se contenta toujours de peu.

Puissions-nous tous avoir le mérite de nous présenter devant l'Éternel à Roch Hachana, avec, à notre actif, repentir, prière et *tsédaka*, aptes à effacer les mauvais décrets. Le Saint béni soit-Il, dans Sa grande Miséricorde, nous inscrira et nous scellera alors pour une année bénie et une existence paisible. Amen !

21 Élou 5782
17 septembre 2022

1256

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	6:08	6:24	6:17	7:43
Clôture du Chabbat	7:19	7:21	7:20	8:47
Rabbénou Tam	7:59	7:57	7:57	9:36



Hilloulot

Le 21 Élou, Rabbi Nissim Cadouri 'Hazan, auteur du *Maassé Nissim*

Le 21 Élou, Rabbi Yonathan Eibeichits

Le 22 Élou, Rabbi Aharon Abou'hatséra

Le 22 Élou, Rabbi Pin'has Rabinovits, président du Tribunal rabbinique de Kintsk

Le 23 Élou, Rabbi Ouri, le Charaf de Stralisk

Le 23 Élou, Rabbi 'Haïm Yékoutiel Berdugo, auteur du *Divré Gavriel*

Le 24 Élou, Rabbi Israël Meïr Hacohen de Radin

Le 24 Élou, Rabbi Ménaché Matlov Sathon, auteur du *Pir'hé Chochanim*

Le 25 Élou, Rabbi Mordékhaï Eliezer Sozin

Le 25 Élou, Rabbi Yé'hïel Mikhel, le *Maguid* de Zlatchov

Le 26 Élou, Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol

Le 26 Élou, Rabbi Its'hak Alafia, auteur du *Kountras Hayé'hïel*

Le 27 Élou, Rabbi Nathan Adler, Rav du 'Hatam Sofer

Le 27 Élou, Rabbi Kamous Na'hiassi, président du Tribunal rabbinique de Tripoli





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

À quoi doit ressembler la joie de la mitsva

Dans une *si'ha* sur la section de Ki-Tavo, Rabbi Réouven Karlenstein s'interroge, en préambule, sur la manière de devenir un serviteur de l'Éternel.

Dans notre section, D.ieu nous reproche : « Parce que tu n'auras pas servi le Seigneur ton D.ieu avec joie, dans l'allégresse de ton cœur, dans l'abondance de tous les biens. » (*Dévarim* 28, 47) Rachi commente ces derniers termes : « Lorsque tu possédais encore toutes sortes de biens. » Mais, le Ari zal explique autrement : à travers ces mots, le verset met en exergue l'intensité de la joie qui doit nous animer au moment où nous accomplissons une *mitsva*. Elle doit envahir notre être, comme si nous possédions tous les biens du monde.

Il poursuit : « Vous rappelez-vous les publicités de la loterie nationale, collées sur les bus et les panneaux d'affichage, "Le tirage des cinquante millions" ? Les gens étaient hystériques. Peut-on décrire par des mots la joie de l'heureux gagnant de ce premier prix ?

« Je me souviens d'un trajet en taxi lors duquel je remarquai immédiatement la joie et l'émotion de mon chauffeur. Il était visible qu'il avait vécu un événement marquant. Avant même que je n'eusse le temps de le questionner, il me raconta que, la veille, il avait conduit dans sa voiture le grand gagnant du loto. Cet homme lui avait demandé de l'amener au siège de la loterie nationale, à Tel-Aviv. "Au départ, je ne le crus pas, me confia-t-il, mais, peu à peu, je commençais à saisir que c'était bien vrai. Il descendit de mon taxi et me pria de l'attendre. Quelques minutes plus tard, il me rejoignit et me montra le chèque de quatorze millions qu'on venait de lui remettre, où figurait le grand cachet de la loterie."

« Mon chauffeur parlait avec une émotion palpable. On pouvait entendre ses battements de cœur. Ses yeux brillaient de joie. Pourquoi était-il si remué ? Uniquement parce qu'il avait conduit le grand gagnant du loto. Si déjà il semblait si heureux, il est aisé de s'imaginer la joie du gagnant. »

Pour en revenir aux paroles du Ari zal, la joie de la *mitsva* doit être de cette envergure. Lorsque nous avons le mérite d'en observer, il nous incombe de ressentir la même joie que si nous avions gagné le grand prix à la loterie, comme si nous possédions tout le bien du monde. En mettant les *téfillin* aujourd'hui, nous avons gagné des millions ! De même si nous avons récité le *birkat hamazone* ou étudié la Torah. D'ailleurs, le Ari zal atteste que le niveau sublime auquel il put s'élever n'est que le résultat de l'immense joie qu'il ressentait au moment où il accomplissait les *mitsvot*.

Toute prière, toute bénédiction doivent être récitées avec le sentiment que nous parlons avec un Roi. De la sorte, nous prononcerons chaque mot doucement et avec joie. Exécutons chaque *mitsva* avec la pensée que nous la faisons en l'honneur de l'Éternel ! Ceci nous permettra de l'observer avec joie et enthousiasme. Quoi de mieux pour se préparer correctement au jour du jugement ?

Dans le Midrach (*Chir Hachirim Rabba* 2), nous lisons : « "Son bras gauche soutient ma tête" : c'est la prière. » Par le biais de celle-ci, l'homme peut ressentir qu'elle emplit tout son être, qu'il est entièrement entraîné par sa profondeur et sa douceur, au point de ressentir très intensément la proximité divine, dans l'esprit du verset « Son bras gauche soutient ma tête ».

De cette manière, l'homme peut devenir un serviteur authentique de l'Éternel et arriver à Roch Hachana accompagné de la joie propre à la *mitsva*, qui lui permettra de couronner véritablement le Créateur.



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna
et de bita'hon
consignées par
le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto chelita

N'habiter que dans un lieu de Torah

En 1993, j'ai voyagé en compagnie de mon père, de mémoire bénie, jusqu'au Maroc, afin de me recueillir, avec lui, sur la tombe du *Tsadik* Rabbi 'Haïm Pinto. Lorsque nous sommes passés par le *mellah*, mon père s'est mis à me décrire la communauté florissante qu'il y avait là à l'époque de son père, et leur mode de vie simple et frugal, mais imprégné d'une grande crainte du Ciel.

Soudain, mon père marqua un silence, puis me dit, en guise de conclusion : « Grâce aux murailles du *mellah*, qui les mettaient à l'abri des vents étrangers, beaucoup de Juifs ont été préservés de l'assimilation. »

Aujourd'hui, je comprends un peu mieux à quoi il faisait allusion. L'aspiration de tout Juif doit être de n'habiter que dans un endroit de Torah, étant donné l'influence prépondérante du lieu où nous nous établissons sur notre spiritualité et celle de nos proches. Cette idée est très clairement exprimée dans la Michna (*Avot* 6, 10) :

Rabbi Yossé ben Kisma disait : « Un jour, tandis que je cheminais, je me heurtai à un homme qui me souhaita le bonjour. Je lui rendis son salut.

– De quel lieu viens-tu, mon Maître ? m'interrogea-t-il.

– Je viens d'une grande ville de Sages et de savants, répondis-je.

– Rabbi, voudrais-tu venir t'établir parmi nous, dans notre ville, et je te donnerais des milliers de pièces d'or, des pierres précieuses et des perles ?

– Même si tu me donnais tout l'argent, tout l'or, toutes les pierres précieuses et toutes les perles du monde, je ne m'établirai que dans un lieu de Torah, conformément à ce que David, roi d'Israël, consigna dans le livre des *Téhilim* (119, 72) : "Plus précieux est pour moi l'enseignement de Ta bouche que des monceaux de pièces d'or et d'argent." »



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Comment mériter la bénédiction divine

« Et les suivantes se placeront, pour la malédiction, sur le mont Éval : Réouven, Gad et Acher ; Zévouloun, Dan et Naphtali. » (*Dévarim* 27, 13)

Le Or Ha'haïm explique que, lorsque les enfants d'Israël entendirent les malédictions prononcées sur le mont Éval, ils furent saisis d'effroi, redoutant ce qui allait leur arriver. C'est pourquoi ils se rendirent auprès de Moché afin de le questionner sur leur devenir. Il les tranquillisa en leur expliquant que s'ils étaient encore en vie alors qu'ils avaient maintes fois outrepassé les ordres divins, c'était la garantie qu'ils ne disparaîtraient pas de ce monde, car « le Protecteur d'Israël n'est ni trompeur ni versatile » (*Chmouel* I 15, 29). Toutefois, cela soulève une interrogation : pourquoi les enfants d'Israël ne posèrent-ils cette question qu'après l'épisode des malédictions et des bénédictions des monts Éval et Grizim, et non suite aux malédictions prononcées dans la section de Be'houkotaï ?

Le Or Ha'haïm répond en expliquant la différence de taille existant entre une malédiction frappant un individu et celle de toute une communauté. Dans le premier cas, la personne concernée ressent la puissance et le sens de la malédiction, tandis que, dans le second, chacun a l'impression que la malédiction ne l'atteindra pas personnellement, mais s'abattra sur tout le groupe. Ainsi, dans la section de Ki-Tavo, Moché récita la liste des malédictions susceptibles de toucher chacun, d'où la peur qui s'empara d'eux. En revanche, dans celle de Be'houkotaï, les malédictions étaient destinées au peuple dans son ensemble, qui n'en fut donc pas effrayé.

Cependant, une difficulté subsiste : pourquoi Moché jugea-t-il bon de rassurer les enfants d'Israël et de les débarrasser de leur crainte à l'égard des malédictions ? Il aurait dû, au contraire, la renforcer en soulignant qu'ils devaient effectivement redouter les conséquences de leurs écarts de conduite. De plus, nous voyons que les malédictions se sont effectivement toutes accomplies. Il était donc approprié et justifié que les enfants d'Israël les redoutent.

En fait, Moché ne voulait pas faire disparaître leur crainte, mais les consoler en leur montrant la voie du repentir. Quand un homme regrette ses mauvaises actions, l'Éternel, qui est miséricordieux, accepte ses regrets et calme Son courroux. Le nombre de malédictions prononcées sur le mont Éval, soit quatre-vingt-dix-huit, correspond à la valeur numérique du mot *'hèts* (flèche). Lorsque les enfants d'Israël se repentent, Dieu envoie les malédictions, comme des flèches, vers les non-Juifs. Par ailleurs, le mot *sala'h* (Il a pardonné) équivaut également à ce nombre ; le Créateur, par le pouvoir du pardon propre à Son essence, annule les malédictions planant au-dessus des enfants d'Israël. Il est évident, cependant, que ces derniers doivent auparavant se livrer au repentir, qui les débarrassera des malédictions et les transformera en bénédictions.

LE CHABBAT

Réciter le Kidouch sur le vin



1. Sanctifier le Chabbat dès son entrée est une *mitsva* positive de la Torah, comme il est dit : « Souviens-toi du jour du Chabbat pour le sanctifier. » Ce souvenir revêt une importance telle qu'on s'en acquitte par le biais du vin, en y récitant le Kidouch.

2. Il existe plusieurs lois relatives à la coupe utilisée pour le Kidouch. Il est recommandé de se servir d'une coupe particulièrement belle, par exemple en argent. Mais, d'après la stricte loi, on a le droit de prendre n'importe quel type de verre, même jetable, en plastique ou en papier.

La coupe doit contenir au moins un *réviit* de vin (81 grammes) et, a priori, il est préférable qu'il contienne un peu plus, de peur qu'il n'en reste pas suffisamment si une partie se renverse.

La coupe doit être intacte, ni fissurée, ni ébréchée, même à son rebord. On vérifiera en particulier une coupe en verre, dont le rebord est souvent abîmé. On s'assurera également que sa base est intacte. Toutefois, si on ne possède pas de verre intact, on récitera néanmoins le Kidouch sur celui dont on dispose.

La coupe doit être lavée à l'intérieur et à l'extérieur. Si elle est déjà propre, il n'est pas nécessaire de la laver, d'après la loi, mais, selon la kabbale, on la lavera une nouvelle fois avant de réciter le Kidouch.

3. Sur quel type de vin récite-t-on le Kidouch ? Il est préférable d'utiliser du vin rouge. Si on a du vin blanc et un peu de vin rouge, il est permis de les mélanger même pendant Chabbat (cela n'est pas considéré comme colorer).

A priori, du vin découvert [resté découvert la majorité de la nuit] ne peut pas être utilisé pour le Kidouch, mais, si on n'a pas d'autre vin, ce sera permis. Du vin découvert placé dans le frigidaire ou dans une armoire n'est pas considéré comme découvert.

Du vin dilué avec une plus grande quantité d'eau a pour bénédiction « *chéhakol* ». Si on n'a pas d'autre vin que celui-ci, on récitera le Kidouch sur le pain.

Du vin pasteurisé [cuit] a pour bénédiction « *haguéfèn* » et convient au Kidouch, tout comme du jus de raisin et du vin mousseux.

4. Si un homme transgressant le Chabbat en public [en présence de dix Juifs] verse du vin non pasteurisé, il sera interdit de le boire et d'y réciter le Kidouch. De même s'il touche à ce type de vin.

5. Si on invite à sa table de Chabbat des personnes qui le transgressent, on veillera à apporter du vin pasteurisé, non sujet à l'interdit de contact. Si on n'en a pas, on veillera à ce que ces hôtes ne se servent pas seuls. Toutefois, s'ils ne profanent pas publiquement le Chabbat, mais n'observent pas encore la totalité des *mitsvot*, ils ont le droit de toucher le vin.

6. Un hérétique [qui ne croit pas dans les enseignements de nos Sages], même s'il respecte le Chabbat et prie, rend le vin qu'il touche interdit à la consommation.



en souvenir du JUSTE

Rabbi
'Haïm
Pinto
zatsal

La lumière pure du phare oriental, l'éminent *Tsadik* et kabbaliste Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol – que son mérite nous protège – se diffusa très rapidement dans l'ensemble du Maroc. Dès son plus jeune âge, il se bâtit une existence à l'aune de la Torah et de la sainteté, mode de vie qu'il calqua sur celui de ses saints ancêtres – que leur mérite nous protège. Il devint célèbre parmi toutes les communautés juives marocaines et était même respecté des Arabes, qui le considéraient comme un saint, faiseur de miracles.

Les bénédictions du *Tsadik*, émanant de sa bouche immaculée, étaient génératrices de miracles et de délivrances, dans l'esprit de l'adage « Le *Tsadik* décrète et le Saint béni soit-Il fait exécuter ». Or, la force de sa promesse se prolonge jusqu'à nos jours. De nombreux Juifs soulignent les incroyables saluts dont ils ont joui après avoir imploré le Créateur, près de la sépulture de Rabbi 'Haïm Pinto, en s'appuyant sur son mérite.

Notre Maître, Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*, nous a maintes fois parlé de l'exceptionnel pouvoir de son ancêtre, Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol, le jour de sa *Hilloula* :

« Lors de la *Hilloula*, la foi pure de tous les

participants est palpable. Il s'agit de gens diplômés, importants et généralement plongés dans la matérialité. Pourtant, quand ils s'approchent du tombeau, tout en eux se transforme en spiritualité. Ils s'effacent totalement et deviennent des hommes différents. C'est la preuve qu'à la racine, ce sont des personnes bonnes et droites.

« Cependant, le mauvais penchant commence son travail, tentant de dissiper ce sentiment d'élévation. Tout dépend de nous. Nous devons être déterminés à le vaincre, en vertu du verset "Quand tu iras en guerre contre tes ennemis (...) et que tu leur feras des prisonniers". Autrement dit nous devons nous efforcer de le prendre en captivité, avant que lui-même ne nous prenne sous sa coupe. Or, ce n'est qu'à l'aide de la Torah que nous pourrions vaincre facilement le mauvais penchant qui, bien conscient de cette réalité, tente une fois après l'autre de nous faire trébucher.

« C'est cette idée que vient nous transmettre le verset "tu leur feras des prisonniers" : cette guerre doit être perpétuelle, nous devons sans cesse prendre notre mauvais penchant en captivité. Cet adversaire sait que viendra le jour où notre entrain s'éteindra et où notre joie spirituelle s'amenuisera ; il nous attend donc au tournant. C'est pourquoi il nous incombe de toujours progresser spirituellement et de nous maintenir au niveau atteint suite à la *Hilloula* du Juste.

« Bien que ce soit loin de représenter une tâche aisée, nous jouissons de l'assistance divine, sans laquelle nous ne parviendrions pas à faire face aux perpétuels assauts du mauvais penchant, comme il est dit : "Que l'Éternel, ton D.ieu, les livrera en ton pouvoir." »

Pendant les jours où nous tracions les grandes lignes de cet article en souvenir du *Tsadik*, notre Maître se trouvait à Montréal. Lors de la réception du public qu'il fit sur place, Rabbi

Chimon, dont la fille hébergeait le Rav et ses accompagnateurs au Canada, se présenta à lui. Du fait qu'il habitait anciennement à Mogador, Rabbi David 'Hanania lui demanda de lui raconter quelque chose au sujet de ses ancêtres.

Il affirma ne pas avoir de souvenir de cette période, mais ajouta avoir récemment joui d'un miracle par le mérite de Rabbi 'Haïm Pinto. Voici son récit :

« Depuis quelques années, mes reins ne fonctionnaient pas correctement et ma vie était en danger. Pour guérir, je devais subir une greffe, mais, pendant longtemps, on n'en trouva pas de compatible. Entre-temps, je devais subir des traitements de dialyse. L'année dernière, vous m'avez dit que par le mérite de Rabbi 'Haïm, je connaîtrais bientôt des miracles. Effectivement, trois jours après, on m'appela de l'hôpital pour me demander de me présenter rapidement à l'opération, parce que, de manière tout à fait inopinée, on avait trouvé des reins compatibles. On me les greffa et, grâce à D.ieu, comme vous le savez, cela fait maintenant un an que je suis en bonne santé. »

Le 26 Élou 5605 (28 Septembre 1845), le phare oriental s'éteignit. Mais, peu auparavant, le *Tsadik* demanda à ses disciples de continuer à se renforcer dans l'étude de la Torah et l'accomplissement des *mitsvot*, tout en leur faisant cette extraordinaire promesse :

« Mes chers élèves, sachez que je continuerai à prier pour vous après ma mort, comme je l'ai toujours fait de mon vivant. Je ne vous abandonnerai pas, comme je ne vous ai jamais abandonnés. »

Rabbi 'Haïm fut enterré à l'ancien cimetière de Mogador. Puisse son mérite nous tenir lieu de protection, à nous et à l'ensemble du peuple juif, et nous permette d'être inscrits et scellés pour la vie, la paix, la joie et la délivrance finale ! Amen.

Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du *Tsadik* Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*

Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita* en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !